

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 14 février 2020	N° 2020-114

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 14 février 2020	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2020-114

Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM) Brazzaligne - Aménagement de la Demi-lune à Cenon - Délégation de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre de la ville de Cenon à Bordeaux Métropole pour l'aménagement des aires de jeux et de loisirs

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le projet Brazzaligne participe au développement urbain et paysager de la rive droite de la métropole, en lui offrant un nouvel espace public de déplacement paysager, structurant et qualitatif.

Objectifs et composantes du projet

Au travers des aménagements paysagers et d'usage qu'elle propose, la Brazzaligne consolide et met en valeur l'armature paysagère existante, structurant ainsi le développement de ce territoire, et améliorant les continuités écologiques entre les projets urbains en développement aux alentours, en introduisant la nature dans une emprise ferroviaire. Elle propose ainsi un espace de partage de qualité très paysager, où de multiples usages pourront se développer le long de la promenade et des connexions entre quartiers, ainsi qu'un espace de déplacement doux pouvant évoluer vers du transport collectif à terme.

Ses aménagements visent à conserver l'intégrité du site en respectant l'emprise ferroviaire dans ses caractéristiques physiques, d'autant qu'un train par semaine continue d'y circuler. Sont ainsi proposés des cheminements sur voies ferrées, de plantations de diverses hauteurs, des clôtures modulables au fil de l'évolution du projet, un éclairage adapté aux lieux prenant appui sur les caténaires existants, un mobilier urbain identitaire.

Ce projet, reconnu d'intérêt métropolitain par délibération en date du 22 mars 2019, au regard de son enjeu, de son intercommunalité et de son effet de levier en terme d'usage et de déplacement notamment, amène Bordeaux Métropole à assumer la maîtrise d'ouvrage ainsi que la maîtrise d'œuvre, assistée par le groupement Bas Smets en tant qu'AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage), garantissant ainsi son adaptation permanente au développement des quartiers en devenir, ainsi qu'aux choix à venir en matière de développement d'infrastructures de mobilité sur le faisceau.

Modalités de mise en œuvre du projet

La mise en œuvre du projet nécessite une collaboration étroite avec la SNCF (Société nationale des chemins de fer français), dont l'emprise ferroviaire restera la propriété, et avec qui une réflexion sur un transfert de gestion va être engagée en 2020, afin d'obtenir une pleine liberté d'aménagement hors réglementation ferroviaire.

Les interventions sont planifiées en fonction des autorisations juridiques requises, à savoir les parcelles limitrophes de l'emprise ferroviaire en premier lieu, situées sur domaine publique ou de propriété communale, puis les talus, et enfin le faisceau, et sont échelonnées ainsi :

- phase 1 réalisée (2018-2019) : pré verdissement de parcelles limitrophes (station Saint Emilion, giratoire A. Ricard, entre giratoire ½ lune, Mayaudon)
- phase 2 (2020-2021) : biodiversité des talus et aménagement de la Demi- lune
- phase 3 (2021-2023) : aménagements du faisceau ferroviaire
- phase 4 (2023 à 2025) : fin des aménagements

Ces aménagements supposent à la fois du paysagement (plantation d'arbres, de haies et d'herbacées) et l'installation de mobiliers de type éclairage ou mobilier urbain, des clôtures séparant dans un premier temps les parties ouvertes au public de la voie encore circulée, du mobilier de loisirs en fonction des usages pressentis lors des réunions publiques, ainsi que des rampes et accès à la plateforme ferroviaire.

Aménagement de la Demi-lune à Cenon

Située au carrefour de Cenon Pont Rouge, du secteur du projet de Brazza et du secteur d'étude de Lissandre, cette parcelle offre par sa situation et sa superficie l'opportunité d'un bel espace à vivre et à partager pour tous les habitants, ainsi que l'opportunité d'un aménagement à court terme, puisqu'il s'agit d'une propriété communale, en bordure et hors emprise SNCF.

L'aménagement de cette parcelle sera par ailleurs l'occasion de déterminer les aménagements susceptibles de se déployer sur toute la Brazzaligne, à savoir :

- plantations de chênes sur la parcelle, puis de haies en bordures et sur talus
- des prototypes de mobilier urbain et de structures de loisirs (boulodromes, aires de jeux), d'éclairages sur catenaires, d'accès, d'escaliers et rampes.

Des aménagements de trottoirs et de pistes cyclables sont également prévus le long de la rue Louis Blanc, en bordure de la parcelle.

Les aires de jeux et de vies souhaitées par la ville de Cenon feront l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, afin d'assurer une bonne articulation et une lisibilité des diverses interventions. Cette maîtrise totale de l'opérationnalité permettrait d'envisager une réalisation de l'aménagement de la Demi-lune en 2021, dès l'achèvement des études de maîtrise d'œuvre programmées en 2020.

Le financement des aires de jeux et de loisirs est estimé à 135 510,00€ HT/ 162 612,00€ TTC.

Bordeaux Métropole financera ces travaux, à charge pour la ville de Cenon de rembourser ces sommes selon les modalités de la convention annexée à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article 2-II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifié par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004,

VU le projet d'aménagement en promenade paysagère de l'emprise ferroviaire dite Brazzaligne qualifié d'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain par la délibération 2019-151 en date du 22 mars 2019,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet de délégation de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre de la ville de Cenon à Bordeaux Métropole des aires de jeux et de vie garantirait une mise en œuvre de l'aménagement de la Demi-lune dans les délais impartis,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le principe de la délégation de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre de la ville de Cenon à Bordeaux Métropole des aires de jeux et de vie,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre avec la ville de Cenon, ainsi que tout acte nécessaire à la réalisation de la présente convention

Article 3 : d'assurer le financement des travaux pour un montant prévisionnel de 162 612 € TTC sur le budget principal 2020

- en dépenses sur le chapitre 458, article 4581, fonction 01
- en recettes sur le chapitre 458, article 4582, fonction 02

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 FÉVRIER 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 17 FÉVRIER 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH</p>
---	---